



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## contrats de projets État-régions

Question écrite n° 17468

### Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, sur le contrat de projets 2007-2013, signé à Rennes le 12 avril 2007 entre l'État et le conseil régional de Bretagne. Le document indique qu'une convention spécifique relative à la transmission de la culture et de la langue bretonnes est alors en cours de rédaction, « avec un objectif de conclusion d'ici le 30 juin 2007 ». Or, à la mi-février 2008, cette convention n'est toujours pas signée. Il lui demande donc quelles sont les raisons de ce retard, qui fragilise nombre de structures dédiées à la préservation et à la promotion de la culture régionale.

### Texte de la réponse

La convention relative à la transmission de la culture et de la langue bretonne a été signée par le président du conseil régional au cours de l'assemblée du 27 mars 2009, après validation par l'État. Elle doit maintenant être validée par les conseils généraux.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

**Circonscription :** Finistère (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17468

**Rubrique :** Aménagement du territoire

**Ministère interrogé :** Écologie, développement et aménagement durables

**Ministère attributaire :** Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 février 2008, page 1527

**Réponse publiée le :** 30 juin 2009, page 6470